

## **FOIRE AUX QUESTIONS**

# Centre-ville - Projet de remplacement des poteaux

- Q. Pourquoi Hydro Ottawa lance-t-elle un projet de remplacement des poteaux dans mon secteur?
- **R.** La plupart des équipements électriques ont une durée de vie maximale de 50 ans. Pour conserver une longueur d'avance, Hydro Ottawa prévoit de remplacer et de moderniser l'infrastructure qui dessert votre collectivité, entre autres :
  - remplacer les poteaux électriques par de nouveaux poteaux en cèdre rouge de l'Ouest qui, en raison leur taille et de leur calibre, assureront un support renforcé et un meilleur dégagement des lignes électriques;
  - améliorer la structure de base des lignes de poteaux afin de la mettre au niveau des normes actuelles;
  - remplacer les conducteurs secondaires afin d'améliorer la fiabilité et l'apparence du réseau;
  - remplacer les transformateurs, au besoin, afin de prolonger la durée de vie de l'équipement et d'améliorer la fiabilité de l'alimentation en électricité des clients.
- Q. Quand le projet débutera-t-il?
- R. Les travaux devraient débuter en 2020.
- Q. Où l'équipement de distribution se trouve-t-il?
- R. L'équipement de distribution d'Hydro Ottawa se trouve sur des parcelles de terrain pour lesquelles l'entreprise détient une servitude ou sur l'emprise routière de la Ville d'Ottawa. Ces parcelles peuvent se trouver en bordure de votre propriété ou devant votre domicile.
- Q. Qu'est-ce qu'une servitude?
- R. Il est possible que votre propriété soit grevée d'une servitude en faveur d'Hydro Ottawa. Cette servitude confère à l'entreprise un droit d'accès à une parcelle de votre terrain afin d'installer et d'entretenir l'équipement de son réseau de distribution d'électricité. Il est essentiel de garder cette parcelle bien dégagée pour permettre aux équipes d'avoir accès à l'équipement qui alimente en électricité votre domicile et celui de vos voisins.
- Q. Qu'est-ce que l'emprise routière de la Ville d'Ottawa?
- R. Les expressions « emprise routière », « emprise » et « tracé de route » désignent généralement la bande de terrain, située à l'intérieur des limites d'une propriété privée, qu'une administration publique se réserve aux fins d'utilisation publique et d'accès pour les besoins de la circulation ou





des services publics, par exemple pour les panneaux de signalisation, les feux de circulation et les services publics proprement dits.

## Q. Comment puis-je savoir si ma propriété sera touchée?

**R.** Vous pouvez consulter une carte montrant l'emplacement des poteaux électriques. Pour remplacer les poteaux, Hydro Ottawa devra excaver le sol, retirer les anciens poteaux et en installer de nouveaux sur votre rue.

## Q. Est-ce que vous m'aviserez avant le début des travaux sur ma propriété?

**R.** Oui. Si votre propriété est touchée, Hydro Ottawa vous informera au moins deux semaines avant le début des travaux.

## Q. Qu'en est-il des arbres et de ma haie de cèdres?

**R.** Il est possible que vous deviez aussi enlever des végétaux, par exemple des arbres ou une haie, s'ils bloquent l'accès à notre équipement.

## Q. Est-ce que je pourrai conserver mes végétaux?

R. Oui. Vous pouvez enlever ou transplanter vos végétaux. Pendant ces travaux, il est important de garder une distance sécuritaire par rapport à tout équipement électrique aérien ou souterrain. Avant de creuser, veuillez appeler Ontario One Call au 1-800-400-2255 et consulter la brochure d'Hydro Ottawa intitulée *Planter un arbre* – *Quelques conseils*.

#### Q. Des arbres seront-ils touchés?

R. Nous entretenons régulièrement – au moins une fois tous les trois ans – les arbres se trouvant le long du couloir des lignes électriques. L'élagage d'arbres est terminé pour ce projet. Toutefois, en apportant des changements à la ligne électrique aérienne, il est possible que nous devions faire des travaux d'élagage supplémentaires afin de réduire les pannes causées par le contact avec les arbres pendant les tempêtes.

#### Q. Qu'adviendra-t-il de la zone excavée une fois vos travaux terminés?

R. Nos équipes remettront la zone au niveau définitif du sol en étendant une couche de terre en surface et elles sèmeront du gazon. Veuillez noter qu'il incombe au client d'entretenir cette zone, notamment de prendre des mesures pour que le gazon pousse bien. Hydro Ottawa s'efforce d'enlever tout matériau de remblai excédentaire, mais nos équipes pourraient en laisser de petites quantités sur place au moment du gazonnement. Les végétaux dans ces zones devraient croître sans aucun problème.

## Q. Y aura-t-il des interruptions de courant pendant les travaux?

**R.** Oui. Des interruptions de courant sont à prévoir en raison des travaux. Nous vous informerons à l'avance de toute interruption touchant votre habitation ou votre entreprise.





- Q. Quelle sera l'incidence des travaux sur mon voisinage?
- R. Les résidents observeront des activités de construction accrues tout au long du projet, notamment des travaux d'excavation et la présence de véhicules lourds. Nous mettrons en place des mesures de contrôle de la circulation au besoin afin que les résidents continuent d'avoir accès aux rues en toute sécurité.
- Q. Comment Hydro Ottawa s'y prendra-t-elle pour atténuer les inconvénients causés par le bruit?
- R. Nous veillerons à ce que la majeure partie des travaux soit réalisée en semaine (du mardi au vendredi) entre 7 h et 16 h.
- Q. Quand les vieux poteaux seront-ils retirés?
- R. Il est possible que nous devions laisser les poteaux en place jusqu'à ce que toute l'infrastructure des parties tierces (équipement de télécommunications, lampadaires, etc.) ait été réinstallée sur les nouveaux poteaux.

